



Ensemble combiné et démontable destiné à l'éclairage des campeurs et autres.

M. CHARLES FERRON résidant en France (Seine).

Demandé le 23 mai 1949, à 13^h 40^m, à Paris.

Délivré le 11 avril 1951. — Publié le 10 août 1951.

La présente invention est relative à un ensemble combiné et démontable destiné à l'éclairage des campeurs, militaires et autres.

Il est constitué par une boîte cylindrique, carrée ou rectangulaire, renfermant une lampe à acétylène, son système de suspension (lyre et crochet) et deux ou plusieurs boîtes renfermant la réserve de carbure de calcium.

Le couvercle de la boîte est de forme appropriée pour être utilisé comme abat-jour.

Ce couvercle est percé en son centre et ladite ouverture est munie de deux glissières verticales permettant la fixation de ce couvercle sur le système de suspension en forme de lyre.

L'ouverture est obturée par un bouchon métallique, avec trou central approprié, qui constitue lorsque la lampe est montée et après sa mise en place à la partie supérieure de la lyre, un dispositif fumivore qui évite, en outre, l'échauffement du crochet de suspension.

La boîte, contenant cet ensemble, fermée à l'aide du couvercle abat-jour, peut se fixer sur le sac du campeur au moyen d'une courroie passée dans des brides prévues sur les côtés de la boîte et sur le couvercle.

L'invention sera mieux comprise en se référant à la description qui suit et au dessin annexé à titre d'exemple indicatif mais non limitatif dans lequel:

La fig. 1 représente, en élévation, l'ensemble dans sa boîte fermée;

La fig. 2 en est une vue de dessus;

La fig. 3 est une coupe transversale de la fig. 1;

La fig. 4 est une coupe effectuée par la ligne *a-a* de la fig. 3;

La fig. 5 est une vue à plus grande échelle, et en coupe partielle, montrant la lampe montée.

Selon la présente invention, l'ensemble se compose d'une boîte 1, métallique de préférence, renfermant la lampe à acétylène 2, sa lyre de suspension 3 et son crochet de suspension 4.

La boîte 1 est obturée par un couvercle 5 destiné également à constituer l'abat-jour de la lampe.

A cet effet, le couvercle abat-jour, présente centralement une ouverture circulaire 6 pourvue intérieurement de deux glissières verticales, diamétralement opposées 7.

Lorsque la boîte est fermée, l'ouverture 6 est obturée par un bouchon 8.

Le bouchon 8, étant également destiné à constituer un fumivore lorsque la lampe est montée, est pourvu selon un diamètre, d'une gaine oblongue 9 dont le but sera expliqué plus loin.

La boîte 1 peut recevoir aussi deux boîtes 10 destinées à contenir une certaine quantité de carbure de calcium.

Enfin, la boîte 1 est munie extérieurement de deux brides 11 diamétralement opposées et le bouchon 8 présente également une bride 12:

Pour fermer la boîte ou fixer celle-ci sur un sac tyrolien on passe une courroie appropriée dans les trois brides.

La lyre de suspension 3, en fil métallique, affecte la forme d'un U. Elle présente à sa partie inférieure deux doigts ou tourillons 13.

Sa partie médiane supérieure s'étend vers le haut de façon à constituer deux points de butée 14 et 15 pour l'abat-jour et le bouchon fumivore.

L'extrémité supérieure 16 est en forme de boudin.

Pour monter la lampe on introduit les doigts 13 de la lyre dans les trous 17 diamétralement opposés de la lampe 2; on place l'abat-jour 5 sur la lyre dont les branches se placent dans les glissières 7, ledit abat-jour venant buter en 14; on place le bouchon-fumivore 8 sur la partie supérieure de la lyre engagée dans la gaine 9 qui bute en 15 et on engage le crochet de suspension 4 dans la boucle 16 de la lyre.

Il y a lieu de noter que, lorsque la lampe est montée, la boîte 1 constitue une cuvette ou gamelle utilisable par l'utilisateur.

Une ou deux poignées amovibles peuvent être adjointes à l'ensemble, lesdites poignées pouvant avantageusement être fixées sur la boîte 1 à l'aide des brides 11.

Bien entendu, la présente invention ne se limite nullement au mode de réalisation décrit et représenté qui peut varier de formes, matières et dimensions.

sions sans que soit altéré le principe de l'invention.

RÉSUMÉ.

Ensemble combiné et démontable destiné à l'éclairage des campeurs et autres caractérisé en ce que :

1° Il est constitué par une boîte renfermant une lampe à acétylène, son système de suspension (lyre et crochet) et deux ou plusieurs boîtes renfermant la réserve de carbure de calcium;

2° La boîte est obturée par un couvercle qui constitue l'abat-jour de la lampe lorsque celle-ci est montée;

3° Le couvercle abat-jour présente une ouverture centrale munie de glissières permettant sa fixation sur la lyre, ladite ouverture étant obturée par un bouchon lorsque la boîte est fermée;

4° Le bouchon présente une gaine intérieure permettant sa mise en place à la partie supérieure de la lyre, pour constituer un fumivore, lorsque la lampe est montée.

CHARLES FERRON.

Par procuration :

M. VANDER-HEYM.

